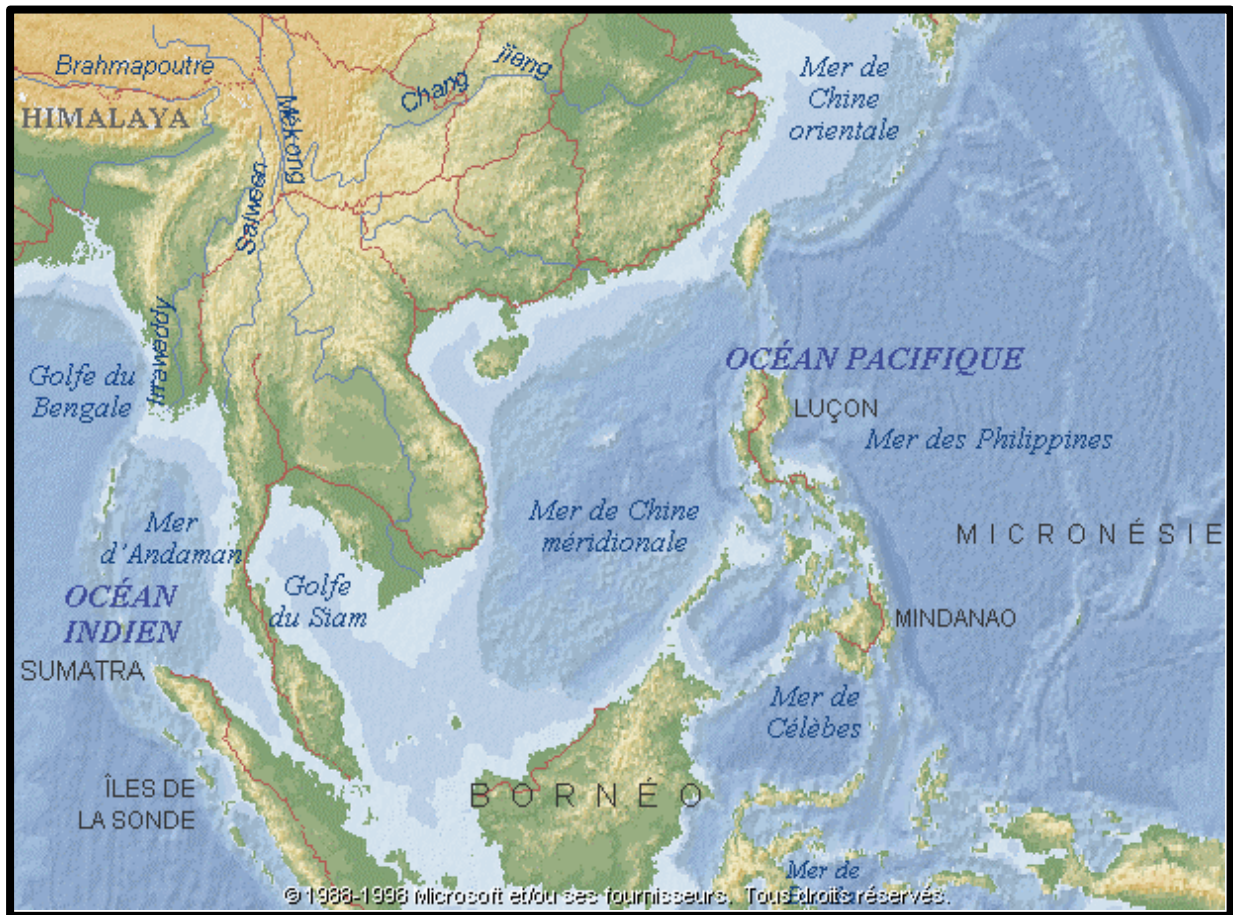


LA MER DE CHINE MERIDIONALE :
ESPACE DE PROSPERITE ECONOMIQUE
OU
ZONE DE CONFLIT ?



MEMOIRE DU CHEF D'ESCADRONS PILLET
7° PROMOTION DU CID
DIVISION B
GROUPE 2

Fiche de présentation

1. La mer de Chine méridionale : espace de prospérité économique ou zone de crise (GPILLETV1503)
2. Chef d'escadrons Vianney PILLET
3. 15 mars 2000
4. Division B – groupe B2
5. Mémoire de géopolitique
6. Le 25 février 1992, le Parlement chinois adopte une loi maritime qui place la plus grande partie de la mer de Chine méridionale sous sa souveraineté. Ce faisant, la Chine s'approprie, ainsi, une zone triplement stratégique: elle recèle d'importantes ressources en hydrocarbures, elle est située sur le passage des grandes voies maritimes internationales et elle est également revendiquée partiellement par six autres Etats (Indonésie, Vietnam, Malaisie, Brunei, Philippines, et Taiwan). Ajoutée à une longue liste de démonstrations de force, de manœuvres navales et de saisies d'îlots par la Chine, cette loi chinoise contribue à accroître la tension dans cette zone du monde. Tous les ingrédients susceptibles de générer un conflit régional voire international sont réunis : rivalités ancestrales, surarmement, conflits de souveraineté, imbroglio juridique, ressources à caractère stratégique. Aussi est-on en droit de se demander si cette région n'est pas sur le point de s'embraser ?

7. Mots clefs : Mer de Chine méridionale, souveraineté, conflit.

Sommaire

Introduction

1° Partie: Caractéristiques de la mer de Chine méridionale : une « Méditerranée asiatique » .

- 1.1 Un espace maritime international.
- 1.2 Un espace culturel et humain très diversifié, traversé par de multiples fractures et instable.
- 1.3 Un espace industriel et commercial de premier ordre tourné vers la mer.
- 1.4 Des espaces encore imparfaitement colonisés et convoités.

2° Partie: une zone à haut risque.

- 2.1 La politique agressive et ambitieuse de la Chine.
- 2.2 Une ambition qui oppose la Chine à la quasi-totalité des Etats riverains.
- 2.3 Un imbroglio juridique.
- 2.4 Des intérêts stratégiques qui attisent les convoitises.
- 2.5 Une militarisation intensive de cet espace maritime.

3° Partie: Un conflit improbable

- 3.1 L'absence de front capable de résister aux pressions chinoises.
- 3.2 L'attitude prudente et ambiguë des puissances occidentales.
- 3.3 L'attitude ambiguë et habile de la Chine pour s'affirmer comme la seule puissance régionale.

Conclusion

Bibliographie

Introduction

Le 25 février 1992, le Parlement chinois adopte une loi maritime qui place la plus grande partie de la mer de Chine méridionale sous sa souveraineté. Ce faisant, la Chine s'approprie, ainsi, une zone triplement stratégique: elle recèle d'importantes ressources en hydrocarbures, elle est située sur le passage des grandes voies maritimes internationales et elle est également revendiquée partiellement par six autres Etats (Indonésie, Vietnam, Malaisie, Brunei, Philippines, et Taiwan). Ajoutée à une longue liste de démonstrations de force, de manœuvres navales et de saisies d'îlots par la Chine, cette loi chinoise contribue à accroître la tension dans cette zone du monde.

Tous les ingrédients susceptibles de générer un conflit régional voire international sont réunis : rivalités ancestrales, surarmement, conflits de souveraineté, imbroglio juridique, ressources à caractère stratégique.

Aussi est-on en droit de se demander si cette région n'est pas sur le point de s'embraser ?

En réalité, en dépit de tous ces signaux alarmants et par suite de l'attitude prudente et souvent ambiguë des différents intervenants dans la zone, la probabilité d'une explosion généralisée dans cet espace semble très faible. La gesticulation agressive de la Chine semble surtout avoir pour but d'affirmer sa prédominance sur l'ensemble des Etats côtiers de la mer de Chine méridionale et de s'afficher comme la puissance incontournable dans cette zone.

Pour s'en persuader, il convient, en premier lieu, de revenir sur les caractéristiques physiques, économiques et humaines de la mer de Chine méridionale, puis d'expliquer les raisons de la conflictualité de cet espace et enfin de s'intéresser aux facteurs de stabilisation qui en feront peut être un des grands espaces de prospérité du XXI^e siècle.



1° Partie: Caractéristiques de la mer de Chine méridionale : une « Méditerranée asiatique »

1.1. Un espace maritime international

La mer de Chine Méridionale, appelée également mer de Chine du Sud par les Chinois et mer de l'Est par les Vietnamiens, est une mer semi-close limitée au nord et à l'ouest par le continent asiatique ; au sud, par l'archipel indonésien et à l'est par l'archipel philippin et l'île de Taiwan. Elle constitue donc une sorte de mer intérieure asiatique, une entité géographique à part entière dont les limites sont bien définies.

Elle s'étend sur près de 3000 kilomètres de Kaohsiung (extrémité sud de Taiwan) à Singapour et sur une largeur allant de 1000 à 1700 kilomètres entre les rivages occidentaux et les archipels philippins et indonésiens. Elle couvre une superficie de 2 319 000 km² qui la rapproche de deux autres mers intérieures : la mer des Caraïbes (2 718 000 km²) et la Méditerranée (2 509 000 km²).

Comme ces autres mers intérieures, elle communique avec les océans voisins par des détroits. Elle s'ouvre, au nord, sur la mer de Chine orientale par le détroit de Formose ; à l'est, sur l'océan Pacifique par les détroits de Luçon et la mer de Célèbes (ou de Sulawesi) et au sud, sur l'océan Indien par les détroits de Karimatra et de la Sonde. Elle représente la voie la plus directe pour passer de l'océan Indien au Pacifique Nord. Compte tenu de la luxuriance de la végétation, de la faiblesse de l'infrastructure routière et ferrée dans les arrière-pays et donc des difficultés pour se déplacer sur le continent asiatique et dans les îles et archipels, elle constitue, la voie de communication privilégiée dans cet espace.

La mer de Chine méridionale met en communication dix Etats côtiers ou archi pélagiques : au Nord : Taiwan et la République Populaire de Chine (RPC) ; à l'ouest : le Vietnam, le Cambodge et la Thaïlande ; au sud : la Malaisie, Singapour, l'Indonésie et le sultanat de Brunei et à l'est : les Philippines. C'est donc un espace international par lequel entrent en contact et commercent ces différents Etats.

De ses fonds qui peuvent aller jusqu'à 4000 mètres de profondeur émergent une multitude d'îles et récifs isolés et désolés. On y distingue quatre groupes principaux d'îles de nature corallienne: les Pratas, le banc de Macclesfield, l'archipel des Paracels et celui des Spratleys, les îles Natuna. Longtemps considérés comme étant sans intérêt, ces îlots n'ont, pendant longtemps, fait l'objet d'aucune revendication nationale particulière.

Le statut international de la mer de Chine méridionale ne faisait aucun doute jusqu'à la revendication chinoise de 1992.

Vue générale de la mer de Chine méridionale



1.2. Un espace culturel et humain très diversifié, traversé par de multiples fractures et instable.

Cette zone se caractérise également par l'extrême diversité et le brassage des populations, des cultures et des religions qu'elle réunit ainsi que par les multiples fractures qui la traversent.

Elle regroupe sur son pourtour aussi bien des civilisations asiatiques : Chinois, Vietnamiens, Khmers, que des civilisations océaniques : papous d'Indonésie ou des Philippines ou civilisation arabe en Malaisie ou à Brunei.

Dans cet espace, se pratiquent aussi bien les religions indigènes que les religions des colonisateurs chinois, arabes ou occidentaux.

Ces civilisations ont connu, à travers les siècles, des relations tumultueuses dont le souvenir alimente encore des haines tenaces et quasiment inextinguibles. L'histoire a tracé de profondes lignes de fracture entre les peuples et comme le font très justement remarquer messieurs D'ANGIO et MAUDUY dans leur analyse sur les rivages asiatiques du Pacifique «...l'Asie orientale est un monde de rivalités bilatérales et de couples infernaux... ». Khmers et Vietnamiens, Vietnamiens et Chinois, Chinois et Taiwanais, Indonésiens et Malaisiens se haïssent.

Régulièrement, ces haines ancestrales resurgissent et donnent lieu à des conflits graves. L'histoire continue à peser dans les relations entre Etats et semble avoir tendance à se répéter.

C'est ainsi qu'en janvier 1979, le Vietnam a repris, après la pause coloniale, ses incursions traditionnelles en territoire khmer. Au XIX^e siècle, l'empire khmer n'avait dû sa survie qu'au protectorat français (1863) qui l'avait mis à l'abri des appétits du Siam et de l'Annam. Il a ranimé ainsi les vieilles haines entre les deux peuples.

De même, la Chine a réveillé les vieux démons en s'attaquant au Vietnam dès la fin de sa guerre d'indépendance. En 1979, prétextant des provocations vietnamiennes le long de leur frontière commune, les Chinois lancèrent une attaque massive et pénétrèrent en territoire vietnamien. Ils réanimaient ainsi un conflit vieux de plusieurs siècles qui opposait empire chinois et empire annamite pour le contrôle de la plaine du Fleuve Rouge, de son delta et de la baie d'Haï phong.

On notera que dans ces deux cas, les accointances idéologiques qui auraient été plutôt de nature à rapprocher les belligérants n'ont pas résisté aux ambitions traditionnelles dictées par la géopolitique.

On ne peut donc que constater que l'histoire a laissé dans cette zone de profondes fractures qui peuvent encore être à l'origine de conflits limités ou régionaux.

La décolonisation puis la lutte entre les deux superpuissances pendant la guerre froide par le biais du jeu des alliances ont superposé un clivage idéologique sur ces multiples lignes de fracture. Même si la guerre froide a pris fin, même si les marines soviétique et américaine se sont désengagées de cette partie du monde, les tensions subsistent entre les derniers représentants du monde communiste à savoir la République Populaire de Chine et la Corée et l'alliance des pays alliés des Etats-Unis: l'ASEAN. A tout moment les susceptibilités, les provocations des uns ou des autres peuvent dégénérer en affrontement armé dont une partie au moins des épisodes se déroulerait en mer de Chine méridionale

Le caractère multiracial, multiculturel, multiconfessionnel des populations constitue également une des caractéristiques de cette zone.

Au cours des siècles, la mer a facilité les invasions, les colonisations, le développement des relations commerciales. Elle a ainsi provoqué un véritable brassage des populations, des cultures et des religions au sein même d'Etats souverains. Tous ces Etats sont devenus de véritables mosaïques de peuples à la cohésion improbable par suite de l'hostilité régnant entre deux ou plusieurs communautés ethniques ou religieuses.

Dans les 13000 îles de l'archipel indonésien se côtoient des Malais, des Chinois, des Négritos et des Papous. A Singapour, les Chinois se mêlent aux Malais, Indiens, Tamouls et même Arabes.

Nombreux sont les groupes ethniques qui luttent pour faire reconnaître leur spécificité et revendiquer leur autonomie. C'est le cas de la minorité catholique du Timor oriental, de la minorité musulmane de Mindanao aux Philippines réunie au sein du Front islamique de libération Moro, des minorités malaisiennes de Sarah et de Sarawak.

Cette hétérogénéité donne naissance régulièrement à des mouvements xénophobes qui s'expriment au cours d'émeutes raciales et dégénérant souvent en affrontements sanglants.

Ainsi la diaspora chinoise, implantée sur tout le pourtour de la Mer de Chine et dont la prospérité commerciale financière et industrielle attise bien des jalousies fait régulièrement l'objet de persécutions et de violents pogroms, notamment en période de crise économique.

A ces fractures ethniques viennent s'ajouter des tensions religieuses. En effet, les colonisations successives ont favorisé le développement au sein de ce bassin maritime, à côté des croyances et pratiques indigènes de religions comme le bouddhisme, l'islam, et le catholicisme. La cohabitation de ces différents cultes se fait difficilement et donne aussi souvent lieu à des persécutions.

La complexité ethnique et les coupures religieuses entre animistes, chrétiens, bouddhistes ou musulmans sont des sources de tensions, d'autant plus que les hiérarchies socio-économiques reposent très souvent sur une base ethno-religieuse.

Enfin, il existe un dernier élément d'agitation interne dans certains pays : avatars affaiblis de la guerre froide, la New People's Army (NPA) aux Philippines ou les Khmers rouges au Cambodge font encore régner l'insécurité dans certaines parties de ces pays.

La crise timoraise de 1999 a montré qu'il ne fallait pas sous estimer les capacités déstabilisatrices au niveau régional de ces tensions internes. Les exactions qui ont suivi le référendum de juillet ont provoqué la crispation à la fois du monde occidental favorable à l'intervention au profit de la population catholique du Timor oriental, et du monde asiatique hostile à l'ingérence de l'ONU et des puissances occidentales dans la zone. Ces troubles qualifiés d'internes n'en constituent pas moins une menace pour la paix entre les nations. Et pourtant, malgré cette diversité, ces multiples lignes de fracture et cette instabilité chronique, cette zone géographique fait preuve depuis une vingtaine d'années d'un dynamisme économique et industriel et surprenant.

1.3. Un espace industriel et commercial de premier ordre tourné vers la mer

Les pourtours de cette Méditerranée asiatique se caractérisent également par une intense activité économique et commerciale. Comme autour du bassin Méditerranéen, les civilisations se sont naturellement tournées vers la mer et le facteur maritime a joué un grand rôle dans le développement de ces rivages. Tout d'abord en exerçant une forte attraction sur des populations en quête de subsistance, d'emplois et de salaires, puis en facilitant les échanges et donc la création de ports autour desquels se sont constitués des pôles industriels et commerciaux.

La force des activités portuaires et maritimes de cette région de l'Asie est démesurée. La construction navale, les flottes, les ports sont parmi les premiers du monde. On y trouve les trois premiers ports à conteneurs du monde : Hong Kong, Singapour, Kaohsiung, une quinzaine de grands ports régionaux, trois des plus grosses compagnies maritimes du monde : Evergreen, Yang Min, Uniglorry.

Si chacun des pays qui bordent cette mer a suivi un mode de développement qui lui est propre, en revanche tous ont en commun l'extraversion commerciale et la maritimisation de l'économie. Tous, ils ont

fondé leur développement sur la mer, la captation et l'émission des flux qui alimentent la société de consommation.

Le développement de ces relations maritimes a créé une grande interdépendance entre ces rivages, il a favorisé la concentration des populations, des activités industrielles et commerciales des littoraux de la mer de Chine méridionale. C'est à cet extraordinaire dynamisme qu'il faut attribuer l'émergence des « dragons » que sont Taiwan, Hong Kong, la Corée et Singapour et des « tigres » que sont la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et l'Indonésie.

Cet espace n'a pas seulement une dimension régionale, il revêt une importance internationale du fait de sa position sur les grandes voies maritimes. En effet, cette mer est la voie de communication la plus directe entre l'océan Indien et le Pacifique nord par la mer de Chine orientale et la mer du Japon.

Malheureusement, l'existence d'un conflit de souveraineté pour la possession d'îlots situés au centre de la Mer de Chine méridionale et mettant en cause six Etats fait peser une lourde menace sur la paix et la stabilité régionale.

1.4. Des espaces encore imparfaitement colonisés et convoités

En mer de Chine méridionale, comme en Méditerranée orientale, le continent s'émiette en archipels innombrables, en guirlandes d'îles géologiquement instables et politiquement disputées. Ces îlots inhabités, à la souveraineté mal établie et dont les eaux environnantes sont supposées receler des ressources stratégiques suscitent des convoitises et conduisent à des incidents internationaux allant de la déclaration unilatérale de souveraineté à l'occupation de vive force en passant par la bataille navale. Ainsi, tout comme la Grèce et la Turquie se disputent les îles de la Mer Egée et les eaux qui les entourent, de même les différents Etats côtiers de la mer de Chine du Sud se disputent sur la question de la souveraineté des îles Spratleys, Paracels et Natuna.

L'archipel des Paracels (Xisha en chinois, Hoang Sa en vietnamien) : Situé entre le 16° et 17° de latitude Nord et 111° et 113° de longitude Est, à 200 km au sud-est de l'île chinoise de Hainan, il est composé de deux groupes principaux d'îles distants entre eux de 70 kilomètres : le groupe Amphitrite et le groupe Crescent et d'un certain nombre d'îles et de rochers isolés. Ces îlots, bancs et récifs s'étalent sur une superficie de 15000km² et rendent la navigation particulièrement dangereuse dans la zone comme en témoignent les nombreuses épaves visibles dans cette zone. Ces îlots sont au centre d'un grave différend entre le Vietnam et la Chine.

L'archipel des Spratleys (Nansha en chinois): Il est localisé beaucoup plus au sud de la mer de Chine méridionale. Il est beaucoup plus difficile à identifier que les Paracels parce que constitué de plus d'une centaine d'îles, d'îlots, récifs et bancs de rochers extrêmement dispersés sur une superficie de près de 160 000 km² de la surface des eaux. Il s'étend sur 810km du nord

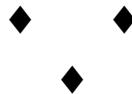
au sud et 900km d'est en ouest. Cet archipel est situé à 400km de l'île philippine de Palawan, à 800km de la côte vietnamienne, à 1100km de l'île chinoise de Hainan et à 1700km de Taiwan, soit en dehors des eaux territoriales des pays riverains de la mer de Chine méridionale. Et pourtant, elles sont revendiquées par tous à l'exception de la Thaïlande et du Cambodge.

Les îles Natuna

Ces deux groupes d'îles situés à l'extrémité sud de la mer de Chine méridionale et au Nord-Est de Singapour sont placés sous la souveraineté de l'Indonésie. Depuis 1992, elles font partie de l'espace maritime officiellement revendiqué par la Chine.

A l'exception des Natuna, ces îlots n'ont jamais été habités de façon durable. En effet, leur superficie réduite n'y a jamais permis de développement durable d'une activité humaine. Ils ont traditionnellement servi de points d'appui à des pêcheurs saisonniers et n'ont connu, en dehors de ce cas, que des populations garnisonnaires ou très récemment pour les Paracels une population d'origine administrative implantée en accompagnement d'un énorme effort d'infrastructure.

Ils font l'objet de bien des convoitises depuis le début du vingtième siècle. Ils sont au centre d'un conflit de souveraineté orchestré par la Chine qui menace la paix et la stabilité régionale.



2° Partie: une zone à haut risque

Cet espace est rendu particulièrement sensible par l'existence d'un conflit de souveraineté à propos des îles et fonds marins entre la Chine et cinq autres Etats côtiers. Ce conflit trouve son origine au début du siècle et constitue de nos jours un véritable imbroglio juridique. Les risques de déclenchement d'un conflit sont particulièrement importants parce que la Chine mène dans cette zone une politique ambitieuse et agressive, parce que ses ambitions ainsi que l'argumentation qu'elle utilise pour les justifier l'opposent à la quasi-totalité des Etats de la région et également parce que les intérêts stratégiques de la zone ont conduit les Etats côtiers à déployer des forces importantes sur les îlots convoités et à développer leur outil de défense.

2.1 La politique agressive et ambitieuse de la Chine

Depuis le retrait des Américains du Vietnam, la RPC a mené une politique de conquête de la mer de Chine méridionale dont il convient de rappeler les dates les plus significatives.

Le 19 janvier 1974, les forces chinoises procèdent à un débarquement et à une occupation par la force des îles Paracels. Le Vietnam qui y avait déployé des troupes, est contraint de les évacuer. Un navire vietnamien est torpillé au cours des affrontements.

En mars 1988, les forces chinoises et vietnamiennes se livrent une bataille navale dans l'archipel des Spratleys : trois navires vietnamiens sont coulés et les Vietnamiens déplorent 75 morts.

Le 25 février 1992, le gouvernement de la RPC promulgue une loi maritime qui fait état des ambitions de la Chine, repousse la limite des eaux territoriales chinoises jusqu'aux îles Natuna et englobe du même coup dans les eaux nationales les îles et archipels de Taiwan, Disoyou (Shenkaku), Penghu (Pescadores), Dongsha (Pratas), Xisha (Paracels), Nansha (Spratleys). C'est à dire la quasi-totalité de la mer de Chine méridionale.

En juillet 1994, au cours des incidents navals dans la zone de la concession pétrolière de Van'an Bei Block : des frégates chinoises contraignent les Vietnamiens à abandonner leurs recherches au sud-est du delta du Mékong.

Ces différentes dates montrent d'une part la continuité et la régularité de la poussée chinoise en mer de Chine méridionale au cours des vingt cinq dernières années et d'autre part la volonté de la Chine d'affirmer son hégémonie sur l'ensemble de ce bassin maritime.

2.2 Une ambition qui oppose la Chine à la quasi-totalité des Etats riverains

Longtemps considéré comme sans intérêt, cet espace est devenu un site convoité depuis le début du siècle. Il oppose la Chine au Vietnam, à Taiwan, aux Philippines, à l'Indonésie, à la Malaisie et au sultanat de Brunei. Il convient, pour mieux saisir les raisons de ce conflit potentiel, de développer chacun de ces différends.

Un différend sino-vietnamien hérité de la colonisation française

Les îles Spratleys – du nom d'un capitaine de baleiniers du XIX^e siècle – et les îles Paracels auraient été découvertes par les Chinois sous la dynastie Han (206 avant JC – 220 après JC) et intégrées à l'actuelle province de Hainan en l'an 789. Mais il faut remonter à 1909 pour trouver les premières revendications nationales sur ces îlots de mer de Chine méridionale. C'est en effet à cette date que la Chine revendique officiellement l'archipel des Spratleys et procède à son annexion. Cette annexion ne s'est accompagnée d'aucune occupation effective. D'où sa remise en cause par les autres Etats riverains. Pour la Chine, l'absence de protestation à l'annonce de cette annexion a été et est toujours considérée comme un accord tacite de la communauté internationale sur lequel il n'est pas question de revenir.

Ce différend trouve ses racines lors de la colonisation française en Cochinchine. En effet, dès 1929, l'administration française décide de rattacher administrativement ces îles à la province cochinchinoise de Ba Ria. Le journal officiel du 26 juillet 1933 annonce la prise de possession de deux îles de l'archipel : Itu Aba et Thi Tu. En dépit des protestations chinoises, ces îles ont été occupées par la France jusqu'en 1939.

De 1939 à 1945, ces îles comme l'ensemble des îles de la mer de Chine sont placées sous juridiction du gouverneur nippon de Taiwan.

La défaite japonaise, la décolonisation et le début de la guerre froide ouvrent une nouvelle ère. Du fait de l'apparition de nouveaux acteurs issus de la décolonisation et du début de la guerre froide, la situation se complexifie.

Dès décembre 1946, la Chine nationaliste envoie une force navale d'intervention reprendre possession de l'archipel. En décembre 1947, il est intégré à la province chinoise de Guandong.

Parallèlement en octobre 1950, la France cède officiellement le contrôle de l'archipel des Paracels au Vietnam. Naturellement, ce dernier fait sienne la déclaration française de 1933 concernant les Spratleys. Pour compliquer le tout, en 1951, à la Conférence de la Paix de San Francisco à laquelle ne participe ni la Chine communiste, ni Taiwan, quand le Japon renonce à tous ses droits sur les Spratleys, le Vietnam peut réaffirmer, sans que ne s'élève aucune objection, sa souveraineté sur l'archipel.

L'absence de présence militaire chinoise sur ces îlots n'a pas permis à la RPC de revendiquer une quelconque souveraineté. Au contraire, elle a contribué à donner plus de poids aux revendications vietnamiennes.

Un différend sino-taiwanais

La séparation des deux Chines a compliqué le conflit de souveraineté dans la mesure où Taiwan revendique par principe les mêmes espaces maritimes que la Chine.

En 1952, Taipei a interprété le traité de paix signé avec le Japon comme un abandon par le Japon de ses «droits» sur l'archipel et une reconnaissance implicite des droits du cosignataire du traité. Depuis, le gouvernement taiwanais revendique par principe les mêmes espaces que la RPC, mais ces revendications sont plus déclaratoires que réellement agressives.

Un différend sino-philippin

Dès le 17 mai 1950, les Philippines ont également affirmé que leur souveraineté s'exerçait également sur la majeure partie des Spratleys : notamment sur les récifs Fiery Cross, Johnson et Mischief. Depuis 1970, cet Etat n'a cessé de réaffirmer ses revendications en s'appuyant sur l'argument de la proximité géographique.

Un différend sino-indonésien

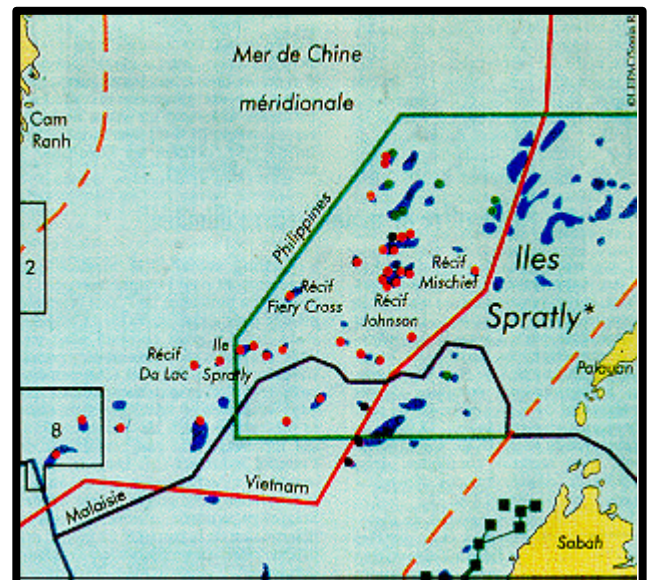
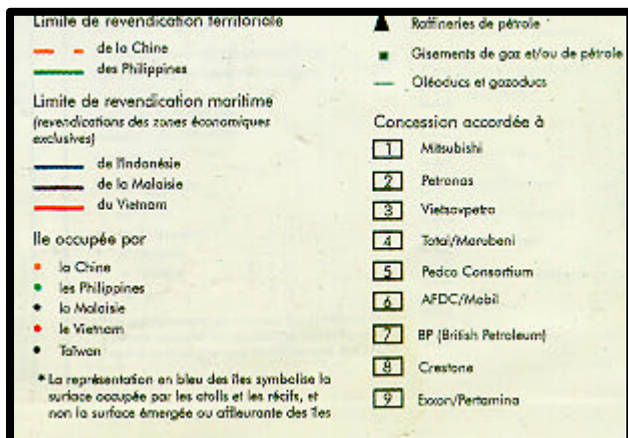
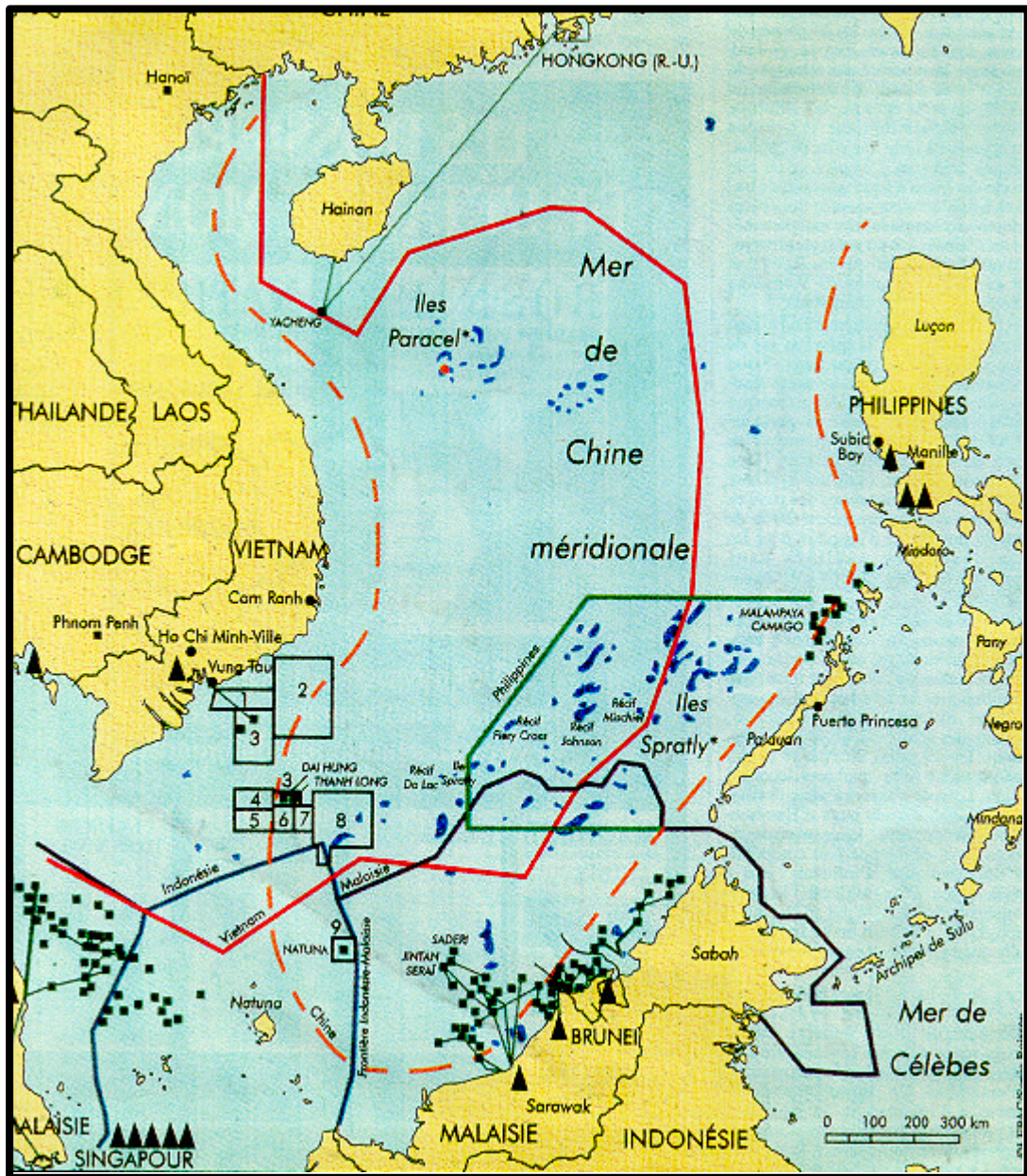
De son côté l'Indonésie, qui se croyait épargnée par le conflit et qui avait même proposé ses services de médiation pour éviter que la situation ne dégénère en conflit généralisé en mer de Chine méridionale, s'est retrouvée en première ligne après la promulgation de la loi maritime de 1992. A la lecture des documents chinois, le gouvernement indonésien a pu constater que la Chine considérait que ses eaux territoriales s'étendaient et englobaient une partie de la ZEE indonésienne dans la zone des îles Natuna. En effet, en considérant les îles Spratleys comme chinoises et en traçant autour la ZEE, la Chine peut repousser ses limites jusqu'aux confins sud de la mer de Chine méridionale. Elle n'a donné aucune réponse aux demandes d'explications indonésiennes et entretient le flou sur ses volontés réelles dans la zone.

Un différend sino-malais et sino-bruneien

Depuis 1982, s'appuyant sur le tout nouveau droit de la mer et la création d'une ZEE, la Malaisie revendique la partie sud de l'archipel des Spratleys, tandis que le sultanat de Brunei revendique l'île de Louisa Reef.

La volonté hégémonique de la Chine se heurte donc à cinq Etats soucieux de faire respecter leur souveraineté. Chacun d'entre eux s'appuie sur des arguments différents.

Les revendications territoriales en mer de Chine méridionale



2.3 Un imbroglio juridique

Pour faire reconnaître la légitimité de leurs revendications, les différentes parties prenantes à ce conflit s'appuient sur trois arguments principaux: l'argument de la découverte et de l'antériorité d'occupation, l'argument de la proximité, l'argument du droit de la mer.

L'argument de la découverte et de l'antériorité :

Au premier rang de ces arguments, on trouve l'argument de la découverte et de l'antériorité. Il est employé par la Chine qui fait valoir que l'empire Han, dont elle assure la succession, a été le premier à découvrir et à occuper, même, temporairement ces territoires. Elle ne fait que reprendre le contrôle d'une région qui lui appartient et dont elle avait été chassée par les puissances coloniales puis américaine et soviétique.

Il a également été employé par le gouvernement philippin pour appuyer la légitimité de ses revendications sur une partie de l'archipel des Spratleys découverte dès 1946 par un ressortissant philippin Tomas Cloma qui en avait pris possession au nom des Philippines. Il le baptisa « Freedomland ».

L'argument de la proximité :

On trouve ensuite l'argument de la proximité des côtes. Il est également employé par le gouvernement philippin pour justifier ses revendications sur la partie est de l'archipel des Spratleys, ainsi que par le Vietnam et la Chine pour revendiquer la possession des Paracels.

L'argument du droit de la mer :

Depuis 1982, la codification du droit de la mer héritée de la Conférence de Montego Bay n'a fait qu'envenimer et compliquer le conflit. En effet, ce code en étendant la souveraineté des Etats sur les eaux territoriales dans la limite des douze milles et en créant le concept de « zone économique exclusive »(ZEE) jusqu'à deux cents milles a renforcé les avantages que conférait la souveraineté et donc accroître l'intensité des revendications.

S'appuyant sur l'argument du droit de la mer, les parties en présence ont durci leurs positions, étendu leurs revendications et procédé à des occupations arbitraires. C'est cette nouvelle législation qui a conduit la RPC qui n'occupait jusqu'alors aucune île :

- à mener, à partir de cette époque, une politique de plus en plus agressive et ambitieuse pour prendre tous les Etats de vitesse et s'assurer la maîtrise de l'espace convoité. Elle occupe, de nos jours, six îles des Spratleys dont Fiery Cross ;
- à faire adopter par le parlement chinois, le 25 février 1992, une loi qui établit la souveraineté de la Chine sur la plus grande partie de la mer de Chine méridionale et donc sur les îles Spratleys mais aussi sur les Paracels et Shen kaku ;
- à créer une ZEE autour des Spratleys et à revendiquer ainsi les gisements gaziers des Natuna bien que cette notion de zone économique exclusive ne puisse s'appliquer qu'à des territoires occupés en permanence et depuis longtemps. Dans le cas présent,

les Spratleys seraient plus sûrement dans les ZEE de l'Indonésie, de la Malaisie ou des Philippines

Bien entendu, les différentes parties se livrent à un véritable dialogue de sourds : chacun s'appuyant sur ses propres arguments et interprétant les différents textes relatifs au droit de la mer à sa façon. Pire, la Chine refuse de préciser et d'expliquer ses intentions réelles. Tout ceci tend, bien entendu à accroître la tension dans la zone. L'attrait stratégique de cette zone contribue aussi à alourdir l'atmosphère.

2.4 Des intérêts stratégiques qui attisent les convoitises

La situation est d'autant plus explosive que la zone de la mer de Chine méridionale présente à la fois des intérêts économiques et stratégiques qui en font une région particulièrement convoitée au niveau régional et sensible au niveau international. La richesse potentielle de ces espaces attise les revendications des États de la région. Elle les incite à privatiser ces zones pour les exploiter sans contrôle. Cela n'est pas sans inquiéter les puissances régionales et internationales qui redoutent la fermeture de cet espace maritime au trafic international.

Les ressources halieutiques

En premier lieu, cet espace recèle des ressources halieutiques d'une importance capitale pour les États de la région.

Les eaux de la mer de Chine contiennent des **ressources alimentaires** de caractère stratégique. Elles sont particulièrement poissonneuses. Depuis des millénaires, ces eaux ont fait l'objet de l'exploitation artisanale de l'homme. Mais au moment où les pays riverains de la mer de Chine voient s'accroître la pression démographique sur leurs zones côtières, ces ressources alimentaires prennent une valeur stratégique. Il faut pouvoir subvenir aux besoins croissants des populations. Surtout quand on connaît la place que tiennent les produits de la mer (poissons, algues...) dans l'alimentation des populations asiatiques. C'est pourquoi, chacun revendique des droits exclusifs sur ces espaces maritimes où il entend pêcher sans contrôle et suivant des procédés industriels. On comprend mieux, de ce point de vue, les efforts déployés par les États pour se voir reconnaître la souveraineté sur le maximum d'îlots et donc sur les ZEE qui les entourent. On comprendra également l'intérêt porté au statut de cette zone par des nations disposant de flottes de pêche industrielles comme le Japon. Pour ces nations, l'extension des ZEE correspondrait à une limitation des zones de pêche potentielles.

En outre, les prospections menées par les grandes compagnies pétrolières ont permis de déceler la présence dans les fonds marins de **nodules poly métalliques** qui, même si ils sont encore difficilement exploitables et pour l'instant peu rentables, attirent la convoitise des États riverains.

Les ressources énergétiques :

Enfin et surtout, la présence de **ressources énergétiques** fait de la mer de Chine méridionale une zone particulièrement convoitée. Selon des

données chinoises, la région des Spratleys serait un réservoir de 25 milliards de mètres cubes de gaz naturel, 105 milliards de barils de pétrole auquel il faut ajouter 370 000 tonnes de phosphore. Au nord des Spratleys, la zone des bancs James Shoal recèlerait un réservoir de près de 91 milliards de barils de pétrole. Un gisement de gaz naturel, évalué à 137 000 milliards de mètres cube, a été découvert à 250 kilomètres au nord-est de Natuna.

Quand on considère le taux de croissance économique et industriel, la consommation énergétique et la dépendance de l'Asie du Sud-Est des approvisionnements du Moyen-Orient, on comprend l'importance de la mainmise sur ces ressources.

Une voie maritime et aérienne stratégique :

La mer de Chine méridionale présente, en outre, un intérêt stratégique majeur parce qu'elle est le point de passage obligé entre le Pacifique et l'océan Indien. Le passage par la zone des îles Spratleys est la route maritime la plus courte entre ces deux océans. L'itinéraire contournant l'Indonésie par le sud entraîne un allongement du trajet de plus de 2000km, soit 2 jours de navigation pour un navire de haute mer. Ce qui est considérable en termes de coût financier.

Et surtout, près du quart des échanges maritimes mondiaux y transite. 50% des cargos destinés au Japon ainsi que 70% des importations énergétiques japonaises passent sur cette route maritime. En outre de très nombreuses lignes aériennes régionales survolent cet espace.

La mer de Chine méridionale constitue donc une zone particulièrement sensible au niveau régional comme international. Les richesses qu'elle recèle suscitent des espérances chez les gouvernants responsables du développement des divers peuples de la région. On comprend plus aisément, au regard de ces considérations, l'extrême sensibilité régionale et internationale aux questions de souveraineté dans cette région et l'implication de puissances comme le Japon et les Etats-Unis dans les tentatives de gestion de la crise.

2.5 Une militarisation intensive de cet espace maritime

Pour appuyer leurs revendications et faire respecter leur souveraineté territoriale, les différents Etats ont mené simultanément des politiques de colonisation civile et militaire, de modernisation et de renforcement de leur outil militaire

Occupations et manœuvres navales :

La Chine occupe, en permanence, six îles au nord de l'archipel des Spratleys. Elle maintient une sorte de base navale dans l'île de Woody (Yung Hsing) et à l'île Lincoln (Tung) dans l'est des Paracels.

Taiwan n'a occupé qu'une seule île : celle d' Itu Aba. C'est cependant la plus importante base des Spratleys. Elle dispose d'un excellent mouillage et d'une piste d'aviation. Six cents hommes y sont stationnés.

Les Philippines ont déployé environ 1000 hommes sur les seules îles qu'elles revendiquent. Six îles sont effectivement occupées. La base principale est située à Thi-Tu. Elle dispose d'une garnison de 500 hommes et d'une piste d'aviation.

Le Vietnam occupe pour sa part une vingtaine d'îlots des Paracels sur lesquels il a déployé près de 350 hommes. Sa base principale est située sur South West Cay. Il dispose également d'une piste d'aviation sur Spratleys.

La Malaisie occupe également de façon périodique une dizaine d'îles. Elle maintient une présence permanente sur 3 îles.

Le sultanat de Brunei n'a, pour sa part, déployé aucune force sur les îlots revendiqués.

Ces présences militaires sur ces lambeaux de terre paraissent bien dérisoires face à une menace étrangère. En réalité, elles n'ont pour unique but que d'obliger l'adversaire à mener une agression caractérisée, à transgresser le droit international et à courir ainsi le risque d'être mis au ban des nations, et justifier une riposte armée. Mais on le voit, dans ce conflit en milieu maritime où les distances sont très importantes, l'espace appartient à celui qui a la maîtrise de l'espace aérien et naval et de la projection de force. C'est ce qui a conduit les Etats de la zone à renforcer et moderniser leur flotte aérienne et maritime.

Depuis les agressions de la RPC contre le Vietnam, face à ses attitudes belliqueuses à l'encontre de Taiwan et des autres Etats côtiers de la mer de Chine, face à l'affichage de ses ambitions et l'accroissement de son potentiel militaire, les pays riverains ont cherché à développer et à moderniser leurs forces armées dans la limite de leurs moyens. Ils multiplient les exercices aéronavals et développent la coopération avec les marines japonaises et américaines.

Modernisation et renforcement des moyens de projection de force et de puissance :

La plupart de ces Etats se sont lancés dans une course aux armements navals C'est le cas notamment des Philippines, de la Malaisie et surtout de Taiwan. Même Brunei n'échappe pas à cette tendance.

Ainsi **les Philippines** se sont-elles lancées depuis juin 1990 dans un plan de modernisation étalé sur 10 ans.

La Malaisie a acquis, au cours des années 1990, une flottille de bâtiments de surface, de sous-marins et d'avions.

Taipeh, qui veille à assurer en priorité la défense de l'île principale de Taiwan, dépense près de 500 milliards US par an (3% du PIB) dans ce domaine. Elle en consacre une bonne part pour sa marine. L'acquisition de frégates de type La Fayette, d'avions de combat modernes et la modernisation de sa flotte de combat contribuent en priorité à la défense du territoire national mais participe également à la défense des îlots. Taiwan n'entend pas se laisser déposséder d'Itu Aba.

Même **le sultanat de Brunei** a engagé des efforts d'équipement pour protéger ses gisements off-shores, ses frontières maritimes et assurer le libre passage des détroits.

Seul **le Vietnam**, dont la situation économique reste très fragile n'a pas pris part à cette course aux armements.

Dans ce domaine, **la Chine** fait des efforts considérables pour moderniser et développer ses capacités navales, aériennes et amphibies. Elle cherche même à l'heure actuelle à se doter de porte-avions qui seuls pourraient lui permettre d'asseoir son hégémonie sur la mer de Chine. Les efforts financiers consentis dans le domaine militaire par la RPC tendent à confirmer la volonté de la Chine d'établir sa souveraineté sur l'ensemble de la zone par tous les moyens, y compris si nécessaire par la force comme elle l'a déjà fait par le passé.

Il apparaît donc assez clairement que la politique agressive et expansionniste de la RPC a contribué à accélérer la militarisation de la mer de Chine méridionale, à en faire un des espaces les plus militarisés de la planète et donc à accroître de façon non négligeable le risque de conflit dans la zone.



3° Partie: Un conflit improbable

Le conflit en mer de Chine méridionale paraît bien improbable. En effet, les Etats de la région désunis, faibles militairement parlant, jaloux de leurs prérogatives régaliennes, soucieux de ne pas heurter la RPC semblent avoir adopté une attitude défensive qui fait le jeu de la Chine en lui permettant de privilégier les négociations bilatérales par rapport aux tentatives de solutions régionales. Les risques d'embrasement de la mer de Chine méridionale restent quand même minimales à cause de l'incapacité des Etats menacés de faire front uni face à la Chine, à cause de l'attitude prudente et ambiguë des puissances occidentales et de la Chine.

3.1 L'absence de front capable de résister aux pressions chinoises

Il ne devrait pas y avoir de conflit en mer de Chine méridionale en raison des divisions entre les Etats de la région, de la timidité des actions menées par les organisations régionales, du refus des Etats de la zone de coordonner leurs efforts et de leur volonté de ménager la Chine.

Absence d'identité régionale et divisions :

En premier les risques d'embrasement de la zone sont faibles parce qu'il n'existe pas de réelle identité régionale. Les pays d'Asie du Sud-Est restent divisés à la fois par leur histoire, leurs régimes politiques, leur juridiction territoriale ou par des contentieux frontaliers. Etant divisés, ils ont peu de chance de peser sur la Chine et de la contraindre à revoir à la baisse ses ambitions.

Ces chances sont d'autant plus réduites que le rapport de force militaire est très nettement favorable à la RPC. Les Etats côtiers de la mer de Chine méridionale sont quasiment incapables de faire face individuellement à l'important dispositif aéronaval chinois. Le Vietnam en garde un cuisant souvenir. La logique voudrait que les Etats de la région cherchent à s'unir pour faire front. Or l'ASEAN et le forum régional de l'ASEAN ne semblent pas contribuer à faciliter la résolution des conflits.

Timidité et passivité des organisations régionales dans la résolution du conflit

L'ASEAN regroupe en son sein : la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, Brunei, les Philippines, le Vietnam, la Birmanie et le Laos, c'est à dire la plupart des Etats de la zone à l'exclusion de la Chine et de Taiwan. Cette organisation devrait constituer l'instance régionale privilégiée pour permettre aux Etats de la région de faire pression sur la Chine. En fait, elle n'aborde que très prudemment les questions de sécurité : son Haut Conseil, initialement prévu pour la résolution des litiges entre Etats membres, n'a jamais été sollicité depuis la création de la Chine.

Le forum régional de l'ASEAN rassemble, outre les membres de l'ASEAN, le Japon, les Etats-Unis, l'Union européenne, le Canada,

l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, la Chine, la Russie, la Papouasie-Nouvelle Guinée, Taiwan, l'Inde et le Cambodge. Créé en 1993, il limite son mandat, à la diplomatie préventive et à l'adoption de mesures de confiance, mais ne comporte aucun mécanisme de résolution des conflits. En outre, si la participation au forum de puissances étrangères à la zone permet de maintenir l'implication de puissances comme les Etats-Unis ou le Japon dans la région sans en induire leur présence physique, elle empêche d'inscrire à l'ordre du jour des questions susceptibles d'entraîner une ingérence internationale dans les affaires régionales.

S'il faut bien reconnaître que l'ASEAN et son forum ont permis de maintenir les discussions entre les parties prenantes au conflit des Spratleys, on peut également constater que celles qui portent sur les questions de sécurité régionale continuent de contourner les problèmes de souveraineté pour éviter toute confrontation. Elles ne dépassent pas dans leur portée la déclaration adoptée lors du vingt cinquième sommet de l'organisation régionale, à Manille, en juillet 1992. Celle-ci enjoint les protagonistes à adopter et à respecter un code de conduite et à régler les conflits de souveraineté par des moyens pacifiques.

Cette incapacité des instances régionales à participer à la résolution de la crise des Spratleys met en évidence la volonté des Etats de ne pas institutionnaliser le débat sur les questions de sécurité dans un cadre formel, multilatéral et contraignant.

Volonté d'affirmation de la souveraineté nationale

Les chances de voir les Etats de la zone s'unir au sein d'une organisation de défense pour faire front sont d'autant plus faibles que les gouvernements de ces jeunes Etats issus de la décolonisation ne sont pas prêts à concéder la moindre parcelle de souveraineté comme l'exigerait l'appartenance à une alliance ou à une organisation internationale de défense.

Ambition régionale

A cela s'ajoute l'ambition de certains pays, comme l'Indonésie ou les Philippines qui ne cachent pas leur ambition de devenir une puissance régionale au même titre que la Chine ou que l'Inde. Ils n'entendent pas se soumettre à une quelconque organisation régionale et souhaitent gérer par eux-mêmes leurs conflits de souveraineté et privilégier les négociations bilatérales. Ce qui permet à la Chine de conserver sa position dominante dans les discussions.

En outre, chacun entend garder la maîtrise des négociations avec cet ombrageux voisin pour en éviter les foudres.

Volonté de ménagement des autorités chinoises

En effet, les Etats de la zone sont soucieux de ménager les susceptibilités chinoises et donc ne pas confier à l'ASEAN ou à son forum la résolution de ce différend. La mise en accusation de la RPC dans une de ces enceintes pourrait être perçue comme la constitution d'une coalition anti-chinoise. D'autant plus que l'adhésion du Vietnam, du Laos et de la Birmanie à l'ASEAN a contribué à renforcer le sentiment d'encerclement de la RPC et à durcir ses positions. Voilà encore une des raisons qui poussent les Etats

côtiers à privilégier la négociation bilatérale et à se méfier des tentatives multilatérales.

De surcroît, tous ces Etats partagent avec la Chine des intérêts communs. Ils sont dans une situation de dépendance réciproque bien qu'inégale qui les conduit à la plus extrême prudence.

Perception diversifiée de la menace chinoise

Il faut également ajouter que tous les Etats de la zone n'ont pas la même perception de la menace chinoise. Pour constituer une défense commune, il faut que chacun des participants perçoive de façon identique la menace. Or, en mer de Chine méridionale, la menace chinoise est perçue de façon très diversifiée.

Pour le Vietnam ou pour la Corée, la Chine constitue l'ennemi héréditaire, alors que pour Singapour, l'Indonésie ou les Philippines, la menace chinoise paraît bien diffuse. Cette absence d'une perception unique et commune de la menace chinoise est un obstacle à la constitution d'un front uni et fort capable de limiter les ambitions de la Chine. Mais c'est également l'assurance de ne pas voir ce bassin maritime s'embraser malgré les intérêts en jeu et le surarmement de la région.

L'attitude prudente et ambiguë des puissances occidentales tend aussi à diminuer les risques de conflit.

3.2 L'attitude prudente et ambiguë des puissances occidentales

La politique prudente du Japon: volonté d'apaisement, discrétion et recherche d'une solution pacifique.

La politique menée par le Japon dans la zone vise surtout à apaiser les tensions, à assurer la stabilité, la sécurité et la paix régionales. Le Japon a tout intérêt à la stabilité de la région. La bonne santé de son économie en dépend.

Depuis 1951, le Japon a renoncé à tous ses droits sur les îles de l'archipel qu'il avait occupé depuis 1939. Mais si la sphère de coprosperité n'appartient plus qu'à l'histoire, l'ensemble de l'Asie de l'Est, Chine comprise, est largement dominée par la puissance nippone dont les investissements et le commerce ont structuré la région. Il a su opérer son retour grâce aux réparations de guerre, dès les années 1950 et devenir le premier investisseur, client et fournisseur des Etats côtiers de la mer de Chine méridionale. Tous ces Etats bénéficient également d'une aide nippone résolue et continue.

Cette aide est pour le Japon une façon de se garantir des alliés tout au long de ses voies d'approvisionnement qu'il sait très vulnérables. C'est ainsi que l'Indonésie fait l'objet de tous les égards puisque la moitié des 150 navires de plus de 30 000 tonnes qui traversent quotidiennement les détroits de Malacca, Singapour, Lombok et Makasar sont japonais. Les trois quarts du pétrole importé par les Japonais passent par ces détroits. En cas de

fermeture, les pétroliers géants devraient allonger leur trajet des deux tiers en contournant l'Australie.

C'est pourquoi, les Japonais entendent bien garantir et protéger les intérêts de leurs compagnies pétrolières. Ils sont aussi concernés que les Etats côtiers par la détermination de la Chine à mettre en œuvre sa loi maritime de 1992. Les îles Senkaku sont incluses dans la zone maritime revendiquée par la Chine. Mais, à Tokyo, la discrétion et la prudence sont de rigueur. Sans se prononcer sur la légitimité des différentes revendications, le Japon soutient la recherche d'une solution pacifique.

Toutefois, les Japonais disposent de puissants leviers économiques sur les différents protagonistes, et en particulier sur Pékin. Premier investisseur institutionnel en Chine, le Japon lui sert de caution à la RPC pour attirer les capitaux privés: une interruption des prêts japonais pourrait porter gravement préjudice à la recherche par Pékin de fonds étrangers. Par ailleurs, même si l'armée japonaise n'a pas les moyens de déployer ses troupes dans la région, elle est à la fois dotée d'équipements sophistiqués et bien entraînée pour les opérations maritimes en milieu ouvert. En attendant, froisser Pékin, n'entre pas dans les visées de Tokyo, qui entend, au contraire, ménager ses propres intérêts sur un marché très prometteur. Certains tablent même sur une médiation japonaise pour résoudre le conflit de souveraineté dans cette zone. En 1960, le conflit sur le régime de navigation dans le détroit de Malacca, qui opposait alors Singapour, l'Indonésie et la Malaisie, avait pu être résolu en 1968 grâce au soutien logistique et technique des Japonais.

L'embaras et l'ambiguïté des Etats-Unis : hésitation entre repli, fermeté et nécessité de maintenir le dialogue avec la Chine?

Depuis la chute du Pacte de Varsovie et la fin de la guerre froide, les Etats-Unis ont entamé un retrait progressif de leurs forces dans la région. Ils ont notamment procédé à la fermeture de leurs bases des Philippines. Certes, ils ont renoncé en 1995 à une réduction supplémentaire de leurs forces stationnées en Corée du Sud et au Japon, mais ils comptent sur la relève japonaise pour assurer la paix et la stabilité dans la région.

Le conflit plonge les Etats-Unis dans de redoutables contradictions. D'un côté, les contraintes budgétaires, le souci de non-interventionnisme et la redéfinition plus économique de leurs objectifs stratégiques les conduisent à se replier sur des positions militaires traditionnelles. De l'autre, la présence dans la région de nombreuses compagnies pétrolières soutenues par de puissants groupes de pression à Washington, la volonté de contenir les ambitions chinoises et les sollicitations des pays de la région les contraignent à intervenir dans le débat.

Officiellement, les Américains s'opposent à l'usage de la menace ou de la force militaire pour faire valoir les revendications de n'importe quel pays. S'ils refusent de prendre position sur la légitimité juridique des revendications, ils invoquent le droit international pour dénoncer les menaces sur la libre activité maritime dans la zone des Spratleys. Mais le Pentagone hésite entre la nécessité de rassurer les Etats de la région, y compris en manifestant de la fermeté vis-à-vis des ambitions chinoises, et le besoin de maintenir le dialogue avec Pékin pour des raisons stratégiques générales

comme l'accès au marché chinois ou le freinage des livraisons de technologies nucléaires au Pakistan ou à l'Iran.

Faute de trancher entre tant d'impératifs, Washington joue sur tous les tableaux. Les pressions commerciales et la manipulation de la susceptibilité de Pékin sur la question taiwanaise se combinent avec des actions militaires: transfert d'avions de combat F16 aux Philippines, entraînements conjoints de la VII^e flotte avec les Japonais et les Sud-Coréens, les Singapouriens et les Thaïlandais au large des côtes chinoises.

3.3 L'attitude ambiguë et habile de la Chine pour s'affirmer comme la seule puissance régionale

Objectifs et ambitions chinoises

La Chine est à la recherche d'un espace vital lui permettant de s'approvisionner en ressources énergétiques et naturelles et de s'affirmer comme une puissance maritime régionale.

En cherchant à étendre sa souveraineté à l'ensemble de la mer de Chine, la Chine a plusieurs objectifs.

Elle veut tout d'abord sécuriser et reprendre le contrôle de la mer de Chine du Sud, zone de mauvaise réputation par suite des nombreux actes de piraterie qui y sont commis et dont sont victimes un certain nombre de bâtiments de commerce chinois.

C'est également pouvoir reprendre le contrôle d'un espace traditionnellement chinois dans lequel ont prédominé, depuis le XIX^e siècle, les marines des puissances coloniales européennes puis américaine et russe. Le départ des flottes russe et américaine de la mer de Chine constitue une opportunité stratégique à ne pas manquer pour s'affirmer comme puissance régionale et internationale. Le contrôle de la voie maritime majeure Pacifique-océan Indien pourrait contribuer à cette affirmation sur la scène internationale.

La RPC veut également pouvoir exploiter sans contrôle ni limitation les ressources naturelles de la région. que ce soit pour nourrir sa population ou satisfaire ses besoins énergétiques. En effet, la Chine est lancée dans une course au développement. Elle voit ses besoins en pétrole augmenter de façon exponentielle alors que ses ressources énergétiques diminuent: le bassin du Tarim dans le Xinjiang s'avère difficile à exploiter et trop éloigné des zones de consommation. Selon certaines estimations, elle pourrait avoir épuisé ses réserves d'ici une vingtaine d'années et devenir totalement tributaire des importations. Ses approvisionnements deviennent de plus en plus problématiques. Depuis le début des années 1990, elle doit importer du pétrole pour répondre à ses besoins. Ces importations payées en devises fortes pèsent lourdement sur l'économie chinoise et incitent le gouvernement chinois à trouver rapidement de nouvelles réserves.

En s'affirmant au niveau international, la RPC poursuit également des objectifs de politique intérieure. Politiques et militaires chinois redoutent les effets de l'effondrement du monde communiste soviétique et de ses valeurs qui affaiblit la légitimité du Parti. Les manifestations de plus en plus nombreuses de l'opposition, l'autonomie grandissante des provinces côtières

réveillent chez eux le spectre de la Chine éclatée et anarchique. Cette politique ambitieuse en mer de Chine constitue une mise en garde à l'encontre des perturbateurs potentiels de l'ordre établi.

Faut-il pour autant craindre une agression chinoise et le déclenchement d'une guerre ? L'hypothèse paraît malgré tout fort improbable.

Faiblesses logistiques de l'APL

En premier lieu à cause des limites logistiques de l'Armée populaire de libération. S'il est vrai que les forces maritimes et aériennes chinoises pourraient s'emparer sans trop de mal des îles, la distance qui sépare les Spratleys des bases arrières chinoises nécessiterait des capacités aériennes dont la RPC ne dispose pas encore. En outre, l'entraînement et l'équipement des avions de combat de l'armée de l'air ne garantit pas la supériorité chinoise dans les opérations en mer. La marine chinoise serait donc vulnérable face aux forces aériennes et aux missiles des Malaisiens et des Indonésiens mieux placés par rapport à l'archipel et dotés de technologies aériennes plus sophistiquées.

Dépendance économique de la Chine

L'économie plaide aussi contre toute aventure belliqueuse. La croissance de la Chine s'appuie sur le commerce régional et sur les investissements étrangers qui ne résisteraient pas à un conflit dans les Spratleys. Pourquoi sacrifier, sur l'autel d'une provisoire sécurité et d'aléatoires ressources énergétiques, un processus économique qui assure le maintien du régime chinois et finance la modernisation de son armée ?

C'est pourquoi, la Chine fera vraisemblablement porter l'effort sur la diplomatie, tout en s'appuyant sur une position de force par le développement de son outil militaire. Cette orientation qui consiste à souffler en permanence le froid et le chaud est une des constantes de la politique étrangère chinoise.

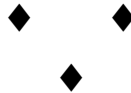
Les pays de l'ASEAN ont bien compris ce dilemme chinois et savent en jouer. S'ils se savent incapables d'empêcher la Chine, poussée par d'impérieux motifs de politique intérieure, de déclencher l'affrontement, ils n'ignorent pas que le développement des investissements, de la dépendance commerciale et de l'intégration économique leur offrent des instruments de dissuasion plus convaincants.

Habilité à exploiter un vide stratégique laissé par la fin de la guerre froide et à exploiter les fantasmes de ses voisins

En fait pour des raisons internes et externes, Pékin doit affirmer sa puissance : la mer de Chine méridionale le lui permet. Elle ne fait, dans cette affaire, que bénéficier du vide stratégique laissé par les Américains et les Soviétiques ainsi que d'un rapport de force favorable. Elle manipule aisément les fantasmes de ses voisins, combinant le secret de son budget militaire et le flou sur ses intentions. Elle peut rêver d'une revanche sur les vexations que lui ont infligées autrefois les Occidentaux et l'ASEAN en l'écartant du dialogue de sécurité régionale. Elle exerce aussi des pressions indirectes sur Taiwan en l'isolant d'éventuelles solidarités asiatiques. Elle lui permet également d'émettre des signes discrets à ses provinces côtières du sud, rappelant l'aptitude du régime central à contrôler l'ensemble du territoire et

de ses accès maritimes. Elle y manifeste enfin sans ambiguïté, à l'adresse de tous, ses ambitions régionales, voire mondiales.

Là réside sans doute la clef de l'attitude de Pékin. Une utilisation habile du dossier des Spratleys peut lui ouvrir les ressources stratégiques de la région. Sans risque réel, elle espère affirmer ainsi son profil de puissance, en attendant d'avoir les moyens économiques et militaires d'en être vraiment une. Il ne serait donc pas surprenant que les questions liées à l'exploitation des hydrocarbures trouvent une réponse à moyen terme. Mais les questions de souveraineté resteront, selon toute vraisemblance, en suspens afin que Pékin conserve son épouvantail diplomatique.



Conclusion

Au regard du développement de l'outil militaire chinois, Il est difficile de mettre en doute la fermeté de la détermination chinoise mais son utilisation semble davantage envisagée comme un moyen de pression que dans la perspective d'une intervention directe. La volonté hégémonique de la Chine en mer de Chine paraît évidente. Mais le but de son agressivité ne semble pas de mettre à feu et à sang la mer de Chine méridionale et de faire main basse sur toutes ses ressources mais plutôt de manifester à tous, sans ambiguïté, pour des raisons internes et externes, ses ambitions régionales voire mondiales et son hégémonie sur cet espace chinois. Le coup de force apparaît donc peu probable. Son coût politique, militaire comme économique risquerait d'être prohibitif. Les Etats côtiers de la mer de Chine font tout pour ménager la RPC et l'enfermer dans une dépendance économique de nature à lui interdire toute tentation belliqueuse.

C'est pourquoi, la question de la répartition des ressources de la mer de Chine devrait assez rapidement trouver un dénouement au travers d'accords bilatéraux. En revanche, comme le fait remarquer Virginie Raison, spécialiste géopolitique de l'Asie du Sud-Est, les questions de souveraineté devraient « ...selon toute vraisemblance, demeurer en suspens pour permettre, à Pékin de conserver son épouvantail diplomatique... »



BIBLIOGRAPHIE

Audrey HUREL, DEA de relations internationales

La souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys, Monique CHEMILLIER-GENDRE - Editions L'Harmatan - 1996.

Chine-Vietnam La querelle du golfe du Tonkin, Contre-amiral (2S) Henri LABROUSSE - Revue de l'association des anciens de l'Ecole Navale, n°252 - 1997.

Les ambitions maritimes de la Chine, Contre-amiral (2S) Henri LABROUSSE - Revue de la défense nationale, n° - février 1994.

Les tensions en mer de Chine, Contre-amiral (2S) Henri LABROUSSE - Revue de la défense nationale, n° - 1988.

Les rivages asiatiques du Pacifique Richard d'ANZIO et Jacques MAUDUY – Editions Armand Colin, 1999

Flottes de combat 1998, Bernard PREZELIN - Editions maritimes et d'outre-mer - 1998

Fantasmes de conflits en mer de Chine méridionale, Virginie RAISSON - le Monde Diplomatique - mars 1996.

La sécurité de la région Asie-Pacifique, WENROG QUIAN - Revue de la défense nationale - 1996.

La Chine moderne et la mer, M. VIGARIE – Revue de la marine marchande – 7 janvier 1994.

Géostratégie du Pacifique, COUTAU-BEGARIE – Economica – 1997.